



202308- 02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230828-20230802-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**-----
SEANCE DU 28 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 Août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Magali BODEREAU à Sylvain RANNOU, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS,

Absents : Gaëlle LE CANT, Alain BROCHEN

Date de convocation : 22 Août 2023

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire informe qu'il y a eu du changement au niveau du personnel technique et notamment :

- Le départ d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 31 Juillet 2023, qui sera remplacé par un adjoint technique principal
- La modification de la durée hebdomadaire des services d'un agent technique qui, à partir du 1^{er} septembre, qui effectuera des missions d'animation et de gestion de la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que suite aux récents mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la commune, **à effet du 1^{er} septembre 2023**, comme suit :

GRADE	EFFECTIF	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES
Rédacteur	1	16/05/2022	35 h
Adjoint administratif	1	21/02/2022	35 h
Adjoint administratif	1	01/07/2022	35 h
Agent de maitrise principal	1	01/05/2021	35 h
Adjoint Technique	1	21/09/2023	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/2020	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/2020	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/2022	35 h

Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/2023	35h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	01/01/2018	35 h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	03/09/2020	25 h 30
Adjoint Technique	1	15/06/1987	35 h
Adjoint Technique	1	01/09/2023	35 h
Adjoint Technique	1	01/09/2020	15 h
Agent de maîtrise	1	01/05/2023	35h00
Agent de maitrise principal	1	01/07/2023	35 h

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs suite à la mutation vers une autre collectivité d'un agent et à son remplacement et à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un autre agent qui sera en charge de l'animation de la bibliothèque,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **De créer** un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **D'augmenter** la durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent technique actuellement à 30h30 à 35h00 à compter du 21 septembre 2023,
- **D'approuver** la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **Approuve** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **Augmente** la durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent technique de 30h30 à 35h00,
- **Approuve** la modification du tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Lydie LE FLOCH




Le Maire

Maurice OFFRET

